



Je n'arrive pas à avoir le compromis de vente

Par **micpetit**, le **24/06/2015** à **15:11**

Bonjour

J'ai signé un compromis de vente pour la vente d'un bien début mai 2015. Les acheteurs ont dû signer ce même compromis quelques heures plus tard. L'agent immobilier m'a dit qu'il m'enverrait copie de ce compromis. Aujourd'hui je n'ai toujours rien et je n'arrive pas à joindre l'agent immobilier il ne répond pas à son portable et sa secrétaire fait carrément barrage.

Est il tenu de m'envoyer ce compromis ?

Aujourd'hui je n'ai aucune preuve que cette maison est vendue.

Merci de vos réponses.

Par **domat**, le **24/06/2015** à **17:51**

bjr,

le vendeur d'un bien est engagé dès sa signature.

si ce la est possible, vous devriez vous rendre dans cette agence.

vous pouvez toujours menacer l'agence de retarder pour x raisons la signature de l'acte authentique car la date prévue de signature de l'acte authentique est généralement indicative.

je ne connais aucune obligation de la part de l'agent immobilier de remettre à l'acquéreur une copie du compromis de vente.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2965.xhtml>
cdt

Par **janus2fr**, le **25/06/2015** à **08:45**

[citation]Je ne connais aucune obligation de la part de l'agent immobilier de remettre à l'acquéreur une copie du compromis de vente. [/citation]

Bonjour,

Voir ce qui est spécifié dans le mandat signé !

PS : je suppose que vous vouliez écrire "au vendeur" et non "à l'acquéreur", car au contraire, pour l'acheteur, il y a bien obligation puisque c'est cette remise qui fait courir le délai de rétractation.